

## AVIS PUBLIC

---

### RÔLE DE PERCEPTION 2019

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le rôle général de perception des taxes 2019 est maintenant déposé à mon bureau, au 741, chemin Hunter, à Barnston-Ouest, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

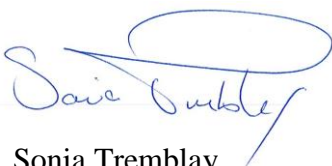
Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui du bureau municipal.

#### **SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE**

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Municipalité n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si le 28 février 2019 vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec la Municipalité au 819-838-4334.

Donné à Barnston-Ouest, ce 4 février 2019.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière